

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de  
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de  
**BEZIERS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

## CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LAURENS

## Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19  
En exercice : 19Quorum : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 19  
Présents : 16  
Absents : 0  
Pouvoirs : 3

Date de la convocation :

30/03/2026

DELIBERATION n° 2026-30

*L'an deux mille vingt-Six,**Le 16 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.***Présents :****Mesdames** BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.**Messieurs** BESSIERE Michel, BRAL Amédée, ESPIE Olivier, FERREIRA Dimitri, GUIBERT Antoine, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.**Pouvoirs :****Mandants**Mme APARICIO Elsa  
M. BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien  
M. LAPORTE Jean-Pierre**Mandataires**M. FERREIRA Dimitri  
M. NOFRE Olivier  
M. ROMERO Jacques**Secrétaire de séance : Monsieur NOFRE Olivier****Autorisation écritures non budgétaires Trésorerie en vue clôture  
190-02 Budget Annexe Lotissement les Hons**

Vu la délibération n°2025-13 en date du 20-03-2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe 190-02 « Lotissement les Hons » doit être clôturé car le projet a été abandonné.

Concernant la clôture de ce budget annexe, Monsieur le Maire précise qu'aucun stock de terrains aménagés et destiné à la vente n'existe.

Il charge le comptable public en conséquence de solder la somme inscrite au bilan comptable et correspondante à des études environnementales non suivies d'effet par les écritures non budgétaires suivantes :

- Débit compte 1068 pour la somme de 46 018,46 €
- Crédit compte 3555 pour la somme de 46 018,46€

**Le Conseil Municipal,**  
**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le**  
**Maire, Après en avoir délibéré,**  
**Par 19 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS**

- **AUTORISE** le comptable public à faire les écritures nécessaires suscitées
- **ACCEPTÉ** la clôture du budget annexe 190-02 « Lotissement les Hons ».

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Laurens, le 16 Avril 2026  
Le Maire,  
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,  
Le jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Maire,**  
**Jacques ROMERO**



**La Secrétaire de Séance**  
**Olivier NOFRE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "ONFRE".